



Arborisation, éclairage ou mobilier urbain sont autant d'aspects à définir avant d'arriver à un projet final pour la place du Marché. ARCHIVES LUCAS VUITEL

«Il est important de réfléchir ensemble au futur aménagement»

PAR ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH

LA CHAUX-DE-FONDS La future piétonnisation de la place du Marché a fait débat pendant des mois, à La Chaux-de-Fonds. Après avoir trouvé un accord avec le Touring Club Suisse (TCS), qui a abandonné son référendum en mars dernier, la Ville a décidé de mettre la population à contribution pour dessiner sa place idéale.

Avec l'appui de l'Institut du management des villes et du territoire de la Haute Ecole de gestion Arc (HEG-Arc), elle organise deux ateliers participatifs aujourd'hui et le 2 octobre. Une quarantaine de personnes se sont inscrites à ce premier rendez-vous, qui se déroulera au Club 44.

Arborisation, éclairage ou mobilier urbain sont autant d'aspects à définir avant d'arriver à un projet final. Les seuls points intangibles concernent la piétonnisation, le périmètre d'intervention des travaux et le maintien du marché bihebdomadaire.

Le conseiller communal chargé de l'Urbanisme, Théo Huguenin-Elie, est catégori-

que: il n'y a plus aucun recours possible. «Aujourd'hui, il est important de réfléchir ensemble au futur aménagement de cette place.» Selon l'élu socialiste, tout est possible dans les limites budgétaires. Soit un crédit de 4,98 millions de francs, accepté par le Conseil général en 2020.

Côté chiffres justement, le possible revêtement de la place avec des pavés serait jugé trop onéreux. «Le pavage est plus cher à la pose, mais sa durée de vie peut atteindre 80 ans, alors que celle du bitume est de 20 ans», commente Théo Huguenin-Elie, qui ne privilégie pas un matériau généré par le pétrole.

Craintes autour des places de parc

En amont des ateliers, une quarantaine d'entretiens ont déjà eu lieu avec les commerçants de la place et des associations, telles que Pro Infirmis ou l'Avivo. Responsable de l'institut du management des villes et du territoire à la HEG-Arc, Nicolas Babey a pris connaissance de ces entretiens: «Les craintes de voir disparaître

des places de parking sont toujours présentes chez certains. Des commerçants ont demandé s'il était possible de maintenir le stationnement de quelques véhicules sur la place.» Il signale toutefois que la problématique des places de parc est absente chez les plus jeunes.

Nicolas Babey animera également les deux ateliers participatifs: le premier permettra de rassembler des idées, qui seront mises en perspective lors du second. «Nous posons les mêmes questions aux commerçants et aux personnes qui participent à ces ateliers. L'objectif est de rendre compatible l'offre et la demande.»

Sur la base des entretiens et des ateliers, une commission temporaire devra trancher. Présidée par Théo Huguenin-Elie et composée, notamment, d'un représentant de chaque parti politique du Conseil général et d'un membre du TCS, cette commission soumettra un rapport d'information au législatif au printemps 2022. Les premiers travaux devraient commencer en 2023 et se poursuivre l'année suivante.